



## Comité des transports

### Procès-verbal

**N° de la réunion :** 14  
**Date :** le jeudi 26 septembre 2024  
**Heure :** 09 h 30  
**Endroit :** Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

**Présents :** Tim Tierney, conseiller et président, Catherine Kitts, conseillère et vice-présidente, Jessica Bradley, conseillère, George Darouze, conseiller, Steve Desroches, conseiller, Sean Devine, conseiller, Laura Dudas, conseillère, Glen Gower, conseiller, Laine Johnson, conseillère, Matt Luloff, conseiller, Ariel Troster, conseillère

**Absent(s):** Wilson Lo, conseiller

---

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions hybrides.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 2 octobre 2024 dans le rapport 14 du Comité des transports.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le 25 septembre 2024, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le 26 septembre 2024 à 8 h 30.

**Ce « procès-verbal sommaire » indique les suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal complet, comme la consignation des soumissions écrites et verbales. Les votes et les avis contraires consignés dans le présent procès-verbal sommaire demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal complet soit confirmé par le comité. La version préliminaire du procès-verbal complet (à confirmer) sera publiée en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du comité et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.**

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 13 du CT - le jeudi 27 juin 2024

**Adopté**

4. Présentations

4.1 Présentation des Services publics et Approvisionnement Canada - Îlots du Sud

M. Rocque Gameiro, directeur général, et M. Justin Tsang, directeur de projet, de Services publics et Approvisionnement Canada (gouvernement du Canada) ont donné une présentation et répondu aux questions des membres du Comité.

Les membres du personnel municipal suivants ont aussi répondu aux questions :

- M. Court Curry, gestionnaire, Services des emprises, du patrimoine et du design urbain, Direction générale de la planification, de l'aménagement et du bâtiment

- M<sup>me</sup> Vivi Chi, directrice générale, Services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment, Direction générale de la planification, de l'aménagement et du bâtiment
- M. Philippe Landry, directeur, Services de la circulation, Direction générale des travaux publics

Une copie du diaporama est conservée au Bureau du greffe municipal.

Aucune soumission écrite publique n'a été reçue.

M. Kevin McHale, directeur général, Sparks Street BIA & Mall Authority, a pris la parole et répondu aux questions du Comité.

Après la discussion, le Comité a examiné les motions suivantes :

La conseillère J. Bradly s'est opposée à la motion 2024-14-01.

Le conseiller S. Desroches s'est opposé aux recommandations 1A et 1B de la motion 2024-14-02.

#### **Motion n° CT 2024-14-01**

Proposée par C. Kitts

**ATTENDU QUE le gouvernement fédéral, par l'entremise de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), réaménage l'îlot délimité par la rue Metcalfe, la rue Wellington, la rue O'Connor et la rue Sparks, connu comme le futur « édifice du Sud »**

**ATTENDU QUE SPAC a indiqué qu'il pourrait être nécessaire de réduire la rue Wellington à une seule voie de circulation pendant plusieurs années afin de faciliter les travaux de construction de ce projet;**

**ATTENDU QUE les volumes de circulation au centre-ville reviennent aux niveaux pré-pandémiques et que la rue Wellington est une artère cruciale pour la circulation dans le sens est-ouest, à plus forte raison avec la réfection à venir des rues Albert et Slater;**

**ATTENDU QUE le plan de circulation présenté à ce jour occasionnerait un goulot d'étranglement sur la rue Wellington;**

**IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le Comité des transports recommande au Conseil demande au personnel que tout permis**

**d’empiétement temporaire pour travaux de construction délivré relativement au projet de l’édifice du Sud exige que la rue Wellington soit ouverte en tout temps à la circulation dans chaque sens et à une voie cyclable distincte dans chaque sens;**

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE si SPAC indique que ce n’est pas possible, le personnel présente un rapport au Comité des transports avant la délivrance d’un permis d’empiétement temporaire pour travaux de construction pour les voies de circulation automobile ou les voies cyclables sur la rue Wellington;**

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU’avant d’accorder à un SPAC un permis d’occupation de l’emprise souterraine pour la rue Wellington, le personnel rende compte de la question au Comité des transports et au Conseil municipal.**

**Adopté**

**Motion n° CT 2024-14-02**

Proposée par A. Troster

**ATTENDU QUE le gouvernement fédéral, par l’entremise de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), réaménage l’îlot délimité par la rue Metcalfe, la rue Wellington, la rue O’Connor et la rue Sparks, connu comme le futur « édifice du Sud »;**

**ATTENDU QUE les travaux de construction devraient être achevés en 2034 et perturberont considérablement le domaine public sur ces rues, en plus de nuire aux événements touristiques annuels phares et à l’activité économique locale du quartier;**

**ATTENDU QUE le gouvernement fédéral est tenu, en tant que bon voisin, d’apporter un soutien aux entreprises et au secteur du tourisme que cela va toucher tout au long de cette décennie de travaux de construction;**

**ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé un plan du domaine public pour la rue Sparks en 2019 et a officiellement demandé à**

**SPAC de contribuer financièrement à sa mise en œuvre, demande qui est restée sans réponse;**

**ATTENDU QUE, en approuvant le Plan stratégique pour le mandat du Conseil, ce Conseil a approuvé une priorité stratégique consistant à « repenser le centre-ville » et a établi les objectifs prioritaires qui sont d'« augmenter le domaine public dans des endroits stratégiques » et d'« accroître l'activité économique, la sécurité et le tourisme »;**

**ATTENDU QUE, en approuvant la Stratégie de développement économique et le Plan d'action de la Ville, le Conseil a approuvé le point à suivre 2.2 « Promouvoir les projets de réaménagement du centre-ville » et spécifiquement « Sécuriser le financement nécessaire pour promouvoir d'importants projets de revitalisation du centre-ville, dont le Plan du domaine public du marché By et le Plan du domaine public de la rue Sparks »;**

**ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa percevra de modestes recettes de la mise en œuvre du projet;**

**IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le personnel examine les projections de recettes tirées des permis d'empiètement temporaire pour travaux de construction pour le projet de l'édifice du Sud;**

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le personnel examine les estimations financières pour les projets prioritaires du Conseil touchant le domaine public dans le secteur visé;**

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le personnel tienne compte de ces projections et estimations dans le cadre de la préparation du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2025, et qu'il en rende compte dans le cadre du processus d'établissement du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2025;**

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Comité des transports recommande au Conseil municipal d'autoriser la directrice générale des Services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment à négocier et à conclure un protocole d'entente avec SPAC en vertu**

**duquel SPAC s'engage à faire ce qui suit, avant que des permis d'empiétement temporaire pour travaux de construction ne soient délivrés par la Ville d'Ottawa après le 1er février 2025 pour le projet de l'édifice du Sud, à savoir :**

- a. **Financer la portion fédérale de la conception du Plan du domaine public de la rue Sparks;**
- b. **Fournir un soutien financier annuel à la Zone d'amélioration commerciale de la rue Sparks pour le développement et la programmation en tant que destination touristique;**
- c. **Accorder des conditions de location sur mesure plus favorables pour les propriétés fédérales vacantes sur la rue Sparks afin que des progrès puissent être réellement accomplis pour trouver de petits commerces de détail locataires à court et à long terme pour la rue.**

**Adopté**

5. Bureau du greffe municipal

5.1 Rapport de situation – demandes de renseignement et motions du Comité des transports pour la période se terminant le 13 septembre 2024

Dossier : ACS2024-OCC-CCS-0071 - À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité des transports prenne connaissance de ce rapport.**

**Reçu**

6. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à huis clos.

7. Information distribuée auparavant

7.1 Utilisation de l'autorité déléguée - Fermetures de routes à l'occasion d'événements spéciaux en août 2024

Dossier : ACS2024-PWD-TRF-0003 - Somerset (quartier 14)

8. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

Il n'y a aucun avis de motion.

9. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

10. Autres questions

10.1 Trim Road Community Safety Zone

**Motion n° CT 2024-14-03**

Proposée par M. Luloff

**IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le Comité des transports approuve l'ajout du point « Zone de sécurité communautaire sur le chemin Trim » sous « Autres questions » pour qu'il soit examiné par le Comité à la réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 89(3) du Règlement de procédure (Règlement no 2022-410), afin de permettre la mise en œuvre rapide de la zone de sécurité communautaire sur le chemin Trim, si cela est approuvé par le Conseil.**

**Adopté**

**Motion n° CT 2024-14-04**

Proposée par M. Luloff

**ATTENDU QUE le chemin Trim entre le chemin Watters et le boulevard Portobello est une artère essentielle dans Orléans;**

**ATTENDU QUE ce tronçon du chemin Trim est un couloir de transport actif essentiel pour les élèves, du fait de sa proximité avec les écoles et les parcs communautaires des environs;**

**ATTENDU QU'il y a eu ces dernières années une hausse alarmante des incidents d'excès de vitesse et de courses automobiles le long du chemin Trim;**

**ATTENDU QUE l'Association communautaire du village de Cardinal Creek a fait état de sérieuses inquiétudes en ce qui concerne la sécurité des usagers vulnérables de la route;**

**ATTENDU QUE** les zones de sécurité communautaires sont un moyen d'aider à réduire la vitesse le long de la route et d'améliorer la sécurité des usagers vulnérables de la route dans ce secteur;

**ATTENDU QUE** la communauté a exprimé à maintes reprises des préoccupations concernant les problèmes de vitesse persistants et dangereux sur ce tronçon;

**ATTENDU QUE** les Services de police d'Ottawa ont indiqué soutenir la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la sécurité et à s'attaquer au problème de vitesse sur le chemin Trim;

**ATTENDU QUE** les zones de sécurité communautaires à Ottawa sont établies en vertu des pouvoirs délégués au directeur général des Travaux publics et au directeur des Services de la circulation à l'intérieur des endroits qui remplissent les critères approuvés par le Conseil pour l'installation d'appareils de contrôle automatisé de la vitesse;

**ATTENDU QUE** le tronçon du chemin Trim entre le chemin Watters et le boulevard Portobello ne répond pas aux critères approuvés par le Conseil pour l'installation d'appareils de contrôle automatisé de la vitesse;

**ATTENDU QUE**, d'après une enquête sur la vitesse menée en juillet 2024, le chemin Trim entre le boulevard Portobello à l'angle de la promenade Springridge et la promenade Springridge a une vitesse opérationnelle de 73 km/h et une vitesse moyenne de 65 km/h;

**IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE** le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver :

1. La désignation d'une zone de sécurité communautaire au niveau du chemin Trim, entre le chemin Watters et le boulevard Portobello;



2. **L'installation d'une signalisation correspondante dès que ce sera faisable, et avant la fin de 2024 si possible.**

**Adopté**

11. Levée de la séance

Prochaine réunion : le 24 octobre 2024

La séance est levée à 11 h 24.

---

Original signé par R. Ramos,  
Coordonnatrice du comité

---

Original signé par Conseiller T.  
Tierney, Président